

invitation

ACTIVITÉ SOCIALE

diversité

23
MAI



BoulZeye
Lasertag • Quilles • Billard

de 16h à 18h au BoulZeye

(3655, boul. du Tricentenaire, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 5X4)

La fin de l'année approche à grands pas. Le SEPI vous convie au BoulZeye pour une activité sociale où vous pourrez rencontrer vos collègues et représentants syndicaux dans une ambiance décontractée!

Il y aura un tirage de prix de présence et deux consommations vous seront gracieusement offertes.

Soyez des nôtres!

Cette activité est organisée par le comité de la diversité sexuelle et de genre.



INFO | RÉMUNÉRATION : AUGMENTATIONS SALARIALES VS AVANCEMENT D'ÉCHELON

Dans les dernières semaines, vous avez été nombreuses et nombreux à nous contacter au sujet de «l'augmentation du 1^{er} avril» et nous croyons nécessaire d'écrire quelques lignes à ce sujet afin de clarifier votre compréhension. Pour bien comprendre, il est important de faire la distinction entre «la majoration des taux et de l'échelle de traitement» (communément appelé «les augmentations salariales») et «l'avancement d'échelon» (également appelé «la progression dans l'échelle»).

AUGMENTATIONS SALARIALES

Au 141^e jour de travail de l'année scolaire (139^e en ce qui concerne l'année 2022-2023), soit le ou vers le 1^{er} avril de chaque année, il y a **majoration des taux et de l'échelle de traitement**. En ce qui concerne la dernière Entente nationale 2020-2023, on parle d'une majoration de 2% pour les trois premières années (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022).

Pour ce qui est de l'année scolaire 2022-2023, il y a plutôt eu l'introduction d'une nouvelle structure de l'échelle de traitement ayant comme objectif de réduire l'échelle d'un échelon afin de permettre aux enseignantes et enseignants d'atteindre l'échelon maximal plus rapidement. Pour plus de détails à ce sujet, nous vous invitons à consulter notre article **TOPO** paru le 15 mars 2023 (www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/TOPO_2022-2023-No13_2023-03-15.pdf) qui vous permettra de mieux saisir ce qui entoure cette modification.

Considérant que l'Entente nationale 2020-2023 est échuë et qu'elle ne prévoyait pas de majoration applicable aux taux et à l'échelle de traitement pour l'année scolaire 2023-2024, aucune modification n'a été apportée au 1^{er} avril dernier. Il est donc normal que vous ne voyiez pas de modification à votre salaire sur vos récents relevés de paie. En effet, cette majoration sera plutôt incluse dans la prochaine Entente nationale 2023-2028 et **un rappel de traitement (rétroactivité salariale) sera ainsi versé à tout le personnel enseignant après la signature des textes** en tenant compte de la durée de ses services pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au moment du versement.

AVANCEMENT D'ÉCHELON

Pour sa part, l'**avancement d'échelon**, qui se fait au 1^{er} juillet de chaque année, **concerne plutôt celles et ceux qui auront acquis l'expérience ou la scolarité nécessaire**, au cours de l'année scolaire précédente, **pour bénéficier d'une progression dans l'échelle**. Les personnes concernées bénéficieront alors d'une rémunération ajustée en fonction de leur nouveau classement dans l'échelle de traitement. L'échelle de traitement qui sera appliquée jusqu'à la signature de la nouvelle entente est celle prévue à l'Entente nationale 2020-2023. Les différences de rémunération ainsi provoquées seront corrigées lors du versement du rappel de traitement (rétroactivité salariale), s'il y a lieu.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

invitation

Vous n'avez pas encore visité le SEPÎ?
Vous êtes une nouvelle personne enseignante?
Vous aimez les activités sociales du SEPÎ?

Au menu, jeu-questionnaire ludique sur le féminisme et les mythes du syndicalisme servi avec vin et fromages dans une ambiance décontractée et chaleureuse.

Faites vite, les places sont limitées!

Le comité de la condition féminine (CCF) du SEPÎ vous invite à participer au

CABARET
SYNDICAL

qui se tiendra aux bureaux du SEPÎ de **16 h 00 à 18 h 00** le jeudi

16 MAI PROCHAIN

Infos et inscriptions : www.sepi.qc.ca/cabaret-syndical-2024-05-16



Motivée, engagée, altruiste et digne de confiance,
ce sont là des mots qui me décrivent vraiment bien.

MOTIVÉE ! J'ai commencé mon engagement syndical à l'école St-Vincent-Marie en présence d'Annie Primeau, qui, autrefois, n'était encore que déléguée syndicale, mais toute une déléguée ! Je suis allée à presque toutes les rencontres syndicales et j'ai appris beaucoup auprès d'elle. Ensuite, quand j'ai changé d'école pour aller à Chénier, il ne m'a fallu que peu de temps pour devenir la déléguée principale de l'école.

ENGAGÉE ! Eh oui, c'est moi : « Caroline Alain, école Chénier ». Je suis entrée au SEPÎ avec énormément de conviction et de passion et ça n'a pas pris beaucoup de temps avant que ma présence soit positivement remarquée. Dès ma première année en tant que déléguée, j'allais au micro pour dire ce que je pensais et pour poser des questions afin de bien comprendre. J'étais déjà impliquée dans plusieurs comités comme la mobilisation et le comité d'élection et de référendum dont j'ai été la présidente pendant presque deux ans. J'ai dû donner ma démission cette année afin de déposer ma candidature au CA du SEPÎ. Cette année, j'ai aussi donné mon nom pour le comité des statuts et règlements et pour la délégation du conseil fédératif. J'ai participé à presque toutes les activités syndicales afin de m'impliquer toujours un peu plus à chaque fois. J'étais pratiquement toujours aux conseils de personnes déléguées, aux assemblées générales, aux formations offertes par le SEPÎ, aux activités sociales au Boston Pizza ou au BoulZeye, aux nombreuses activités de visibilité que le SEPÎ ou la FAE ont organisées, aux congrès et aux camps d'éducation syndicale ainsi qu'à presque toutes les activités organisées pendant la grève de 2023, parfois même en tant que responsable. J'étais fière d'y être !

ALTRUISTE ! Aider les autres a toujours fait partie de mes valeurs. Je ne suis pas devenue enseignante pour rien ! Toutefois, pour moi, cela va au-delà de l'acte de transmettre un savoir à quelqu'un et je ne m'attends à rien en retour. La satisfaction de savoir que j'ai pu aider une personne dans une quelconque situation où elle en avait besoin, m'a toujours été suffisante. C'est pourquoi je me suis portée volontaire pour être déléguée de mon école. Puis, volontaire pour le CPEPE de mon école. C'est aussi pourquoi je reçois une stagiaire chaque année depuis plus de cinq ans... J'ai toujours adoré aider mon prochain.

[suite à la page 4]

DIGNE DE CONFIANCE ! Si je suis élue, le 4 juin prochain, je m'engage à donner toujours le maximum de moi-même afin de vous représenter le plus respectueusement et le plus fidèlement possible. Attention ! Loin de moi l'idée de prétendre que je suis parfaite. Toutefois, je crois en l'amélioration continue. Si je me trompe, j'apprends et je me relève. Si je ne sais pas quoi faire dans une situation, je demande de l'aide et je poursuis. Si je suis au bout de mes ressources, je cherche encore une solution et je continue. Cela fait de moi une personne persévérante, qui a beaucoup de rigueur au travail, qui travaille bien en équipe et qui sait relever des défis. Je m'engage aussi à écouter vos demandes et vos propositions ainsi qu'à faire tout ce qui est en mon pouvoir, dans la mesure du possible bien sûr, pour les concrétiser.



En résumé, je suis certaine que j'aurais un beau rôle à jouer auprès de vous, en étant dans le conseil d'administration du SEPI :

- Je pourrais porter votre voix à la FAE et au CSSPI ;
- Je pourrais assurément vous aider dans votre quotidien avec vos collègues et votre direction ;
- Ma motivation et mon engagement auprès de vous, chères et chers collègues, seraient intarissables.

Caroline Alain
Enseignante au primaire et déléguée



**Le 4 juin 2024,
je vote pour Caroline Alain !**

Chère collègue,
Cher collègue,

Je me présente, Dominique Hervieux, enseignant spécialiste d'anglais langue seconde à l'école primaire Victor-Lavigne. Depuis presque deux ans déjà, j'ai l'honneur de travailler pour vous à titre de deuxième vice-président du SEPÎ. J'aimerais beaucoup continuer de pouvoir vous représenter, et c'est pourquoi je sollicite votre appui à ma candidature aux prochaines élections générales du SEPÎ.

Je travaille dans le milieu de l'enseignement depuis maintenant près de 20 ans. Tout au long de ma carrière, j'ai eu la chance d'enseigner dans de nombreux établissements primaires, secondaires et de l'éducation des adultes. J'ai eu le privilège de le faire aux côtés de personnes extraordinaires. Des personnes dévouées et compétentes, qui donnent chaque jour le meilleur d'elles-mêmes. Des personnes dotées d'une expertise solide, des professionnelles et professionnels de l'éducation. Bref, je travaille avec vous, les profs.

Pourtant, le système dans lequel vous évoluez avec tant de dévouement ne vous le rend pas bien. Année après année, on voit les conditions d'enseignement se détériorer. On nous demande continuellement d'en faire plus avec moins.

J'ai toujours trouvé cette situation profondément choquante et inacceptable. L'injustice me pue

au nez. J'ai à cœur d'aider les gens qui aident les jeunes et moins jeunes de notre société à se bâtir un avenir meilleur. C'est en unissant nos voix que nous avons la force de faire avancer les choses. C'est pourquoi je crois au syndicalisme enseignant, que je m'y suis impliqué et que je souhaite continuer de m'y impliquer.



J'ai participé à plusieurs comités, congrès et délégations, mais c'est d'agir en tant que militant qui a toujours donné pour moi le plus de sens à mon implication syndicale. J'ai été porteur du dossier de l'action-mobilisation au SEPÎ lors des dernières négociations. La détermination dont vous avez fait preuve m'a grandement impressionné. On ne sait pas quelles nouvelles attaques notre profession subira dans le futur, mais j'ai la ferme intention de continuer à défendre notre profession avec vous aussi longtemps qu'il le faudra.

Au cours des trois prochaines années, j'aimerais pouvoir poursuivre le travail entamé afin d'atteindre les objectifs que je me suis fixés. Je crois que la voix de toutes les enseignantes et de tous les enseignants doit être entendue. À cet effet, je souhaite donc continuer à travailler avec vous afin de repenser nos structures syndicales. Je souhaite faire en sorte que les règles de fonctionnement de nos instances syndicales facilitent davantage la participation de toutes les personnes membres du SEPÎ. Je veux rapprocher les membres des décisions qui les concernent. Avec vous, je veux bâtir un syndicalisme qui vous ressemble, qui vous rassemble.

[suite à la page 6]

Dans ce même état d'esprit, j'ai l'intention de continuer de rendre l'information syndicale aussi pertinente et accessible que possible, en faisant la promotion des formations syndicales existantes et en développant de nouvelles formations. Je crois également qu'il est important que le SEPÎ aille à votre rencontre sur vos lieux de travail pour pouvoir discuter, échanger, s'informer et prendre le pouls de ce qui vous préoccupe réellement.

Je considère que j'ai les qualités nécessaires pour continuer de bien vous représenter lors des trois prochaines années. Je souhaite mettre ma détermination, mon énergie, ma ténacité, mon empathie et mon intégrité au service des enseignantes et enseignants de la Pointe-de-l'Île. Pour moi, le SEPÎ est une grande famille, une équipe formidable, et j'espère sincèrement que le 4 juin prochain, vous m'accorderez votre confiance pour me permettre de continuer d'y travailler pour vous.

Syndicalement vôtre,

Dominique Hervieux

INFO | LA RÉMUNÉRATION POUR LES SURVEILLANCES D'EXAMENS AU SECONDAIRE

La marche à suivre par les directions, quand vient le moment d'assigner des enseignantes et enseignants à la surveillance d'examens et de les rémunérer, est convenue par une entente entre le SEPÎ et le CSSPI. Cette entente s'applique lors de journées d'examens, alors que l'horaire de l'ensemble des élèves de l'établissement n'est pas totalement suspendu (par exemple, une demi-journée d'examen pour un niveau).

Dans ce cas, la direction doit obligatoirement assigner les personnes enseignantes de la façon suivante :

- 1 la direction met **PRIORITAIREMENT** à l'horaire de la surveillance, selon leur horaire d'enseignement respectif, des enseignantes et enseignants dont les cours sont annulés en raison du fait que les élèves sont en situation d'examen;
- 2 à défaut de pouvoir combler tous les besoins en surveillance, la direction peut assigner en temps supplémentaire une enseignante ou un enseignant qui est à l'horaire pour seulement une partie des périodes visées par le besoin de surveillance;
- 3 aux fins de paiement des minutes excédentaires au temps initialement prévu à l'horaire d'enseignement dans les cas visés aux paragraphes 1 et 2, la direction applique les dispositions de l'Entente

nationale et verse à l'enseignante ou l'enseignant en question une compensation monétaire équivalente à 1/1000^e de son traitement annuel (enseignant(e)s permanent(e)s, en voie de permanence ou contractuels).

EXEMPLE

Il y a, dans l'établissement X, un avant-midi d'examen, lequel est d'une durée de 3 heures. Les deux (2) périodes du matin sont normalement d'une durée de 2 h 30. Si vous êtes à l'horaire pour les deux (2) périodes et qu'on vous affecte à la surveillance entière de l'examen, on devra vous payer les 30 minutes excédentaires au 1/1000^e de votre traitement annuel.

La même logique s'applique si vous n'avez qu'une période ou si, exceptionnellement, vous n'avez pas de période du tout.

Si une telle situation se produit et que vous n'êtes pas rémunéré(e) pour le dépassement, ne tardez pas à signaler le tout, par courriel, à votre direction tout en nous en transmettant une copie à marysemeunier@sepi.qc.ca.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | RÉPARTITION DES TÂCHES

C'est le moment de l'année où les enseignantes régulières et enseignants réguliers, soit celles et ceux qui détiennent un poste, doivent participer à l'attribution des tâches d'enseignement dans leur école. En effet, ce processus doit se faire à chaque année scolaire, au plus tard le 20 mai, en vue de la prochaine année scolaire.

Pour vous permettre de bien comprendre ce processus ou de vous assurer que les règles prévues à cet effet dans l'Entente locale sont respectées, nous vous invitons à consulter

notre fiche syndicale *Répartition des fonctions et responsabilités (tâches d'enseignement)*, **complètement mise à jour** disponible dans notre dossier *Affectations* au www.sepi.qc.ca/affectations.

Pour toute question au sujet de la répartition des tâches, n'hésitez surtout pas à nous contacter par courriel.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | 17 MAI: JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

C'est au Québec que cette journée est lancée pour la première fois en 2003 par la Fondation Émergence. Tout d'abord nationale, elle acquiert plus tard une dimension internationale. Depuis 2014, la lutte à la transphobie est intégrée à cet événement. La date du 17 mai n'a pas été choisie de manière anodine, c'est une date à commémorer. En effet, c'est le 17 mai 1990 que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a retiré l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

Chaque année, la Fondation Émergence déploie une campagne de sensibilisation dans le cadre de la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*. Pour la 22^e édition, la thématique mise de l'avant est **QUAND LES DROITS**

LGBTQ+ RECULENT, TOUTE LA SOCIÉTÉ REVIENT EN ARRIÈRE.

Il est vrai que les droits des personnes LGBTQ+ ont connu de belles avancées dans les dernières années. Malheureusement, ces années ont aussi été marquées par une augmentation significative des violences et d'un recul de certains droits. Ce recul peut se traduire de différentes manières : par une législation discriminatoire, de la violence et du harcèlement, des politiques publiques défavorables, ou encore des discours haineux ou de la désinformation qui alimentent les préjugés et la discrimination à l'égard des communautés LGBTQ+.

Il est donc primordial de ne pas baisser la garde et de poursuivre les luttes pour défendre les droits des personnes des communautés de la diversité sexuelle et de genre.

Si vous désirez participer à cette importante journée, plusieurs activités sont organisées par la Fondation Émergence, incluant une action de mobilisation le 17 mai, en plus d'un agenda LGBTQphobe (agendalgbtqphobe.com) répertoriant plus de 365 événements s'étant déroulés en 2023 par

tout dans le monde. Cet agenda témoigne d'une augmentation alarmante de la haine anti-LGBTQ+. Vous pouvez aussi visiter le site Web de la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* au www.may17mai.com. Vous y trouverez plusieurs ressources pour encadrer vos discussions et expliquer la diversité sexuelle et de genre. Des documents pour animer des activités en classe tant pour le primaire que le secondaire sont offerts ainsi qu'une multitude d'idées d'activités à réaliser dans le cadre de la journée du 17 mai. Vous trouverez également des listes de livres et de films qui abordent la thématique LGBTQ+.

Combattons la violence et la discrimination dans notre société et dans le monde. Soyons de bonnes personnes alliées pour les gens des communautés LGBTQ+. Luttons contre le recul des droits des personnes LGBTQ+!

- Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca



© Fondation Émergence

RAPPEL | DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES

Vous avez dépassé la date limite pour commander du matériel afin de réaliser un des cinq (5) défis proposés dans le cadre du Défi des personnes alliées!?

Qu'à cela ne tienne!

Vous pouvez encore participer au défi en utilisant les autocollants que vous avez reçus dans la livraison syndicale du 8 avril dernier. Vous pouvez aussi relever un défi parmi les cinq (5) défis proposés qui ne requiert pas de matériel fourni par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Sachez que vous courez la chance de **gagner 100\$ d'achats** dans une librairie indépendante en relevant un des cinq (5) différents défis qui vous sont proposés:

Défi 1: Afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQ2+, dans un lieu fréquenté ou visible de votre établissement scolaire.

Défi 2: Arborer fièrement le macaron des personnes alliées pour la diversité sexuelle.



Défi 3: Organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle à l'intention de vos collègues.

Défi 4: Installer un présentoir de littérature traitant des thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre à la bibliothèque de votre établissement.

Défi 5: Organiser toute autre activité que ce soit qui aura un rayonnement dans votre établissement.

Lorsque vous relevez un des cinq (5) défis, nous vous invitons à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la FAE en l'envoyant à l'adresse me.rancourt@lafae.qc.ca. Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant **#FAEinclusive**.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez www.lafae.qc.ca/defi.

Soyez des personnes alliées! Participez en grand nombre!

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

RAPPEL | CONSULTATION DE LA FAE : BILAN DE LA NÉGOCIATION NATIONALE 2023

Le lundi 22 avril dernier, vous avez reçu par courriel le lien unique vous permettant de répondre à la consultation menée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) concernant la négociation nationale 2023. Cette consultation est menée auprès de l'ensemble des enseignantes et enseignants membres des syndicats affiliés à la FAE. Les résultats de cette consultation permettront au Comité exécutif de la FAE de documenter rigoureusement son rapport sur la conduite de son mandat de coordination et sur le résultat de la négociation.

Le lien unique qui vous a été transmis vous permettra d'accéder à la consultation. Étant donné que vos réponses sont enregistrées automatiquement, il est possible d'interrompre la consultation à tout moment et de la reprendre à l'endroit où vous l'avez laissée en cliquant de nouveau sur votre lien unique.

Date limite: Vous avez jusqu'au **lundi 13 mai, 23h59** pour répondre à la consultation.



■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

Toujours à partir des mandats conférés par les dispositions nationales, nous vous proposons des exemples de tâches qui devraient être effectuées par votre comité-école EHDAA durant les mois de mai et de juin.

MAI-JUIN

- Demander l'estimation du nombre d'élèves à la suite de la localisation et les prévisions des besoins d'effectifs pour l'année suivante (E.N. 5-3.14);
- Comparer avec les besoins estimés en mars, de manière à pouvoir procéder à certains ajustements, si nécessaire.

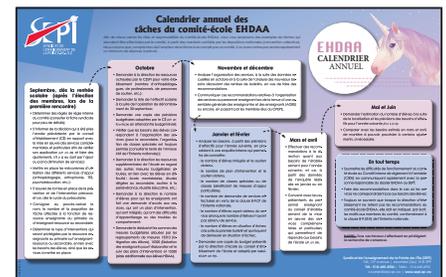
EN TOUT TEMPS, VOUS POUVEZ

- Soumettre les difficultés de fonctionnement du comité-école au Comité interne de règlement à l'amiable (CIRA) en communiquant rapidement avec la personne responsable du dossier EHDAA au SEPÎ à l'adresse ehdaa@sepi.qc.ca;

- Faire des recommandations dans le cas où les services ne correspondraient pas aux besoins des élèves.

Toujours se souvenir que lorsque la direction d'établissement ne retient pas les recommandations du comité-école EHDAA, elle doit en indiquer, par écrit, les motifs aux membres du comité, conformément à la clause 8-9.05 E) de l'Entente nationale.

N'hésitez pas à consulter le babilard syndical de votre établissement pour prendre connaissance de la planification annuelle ou encore, à communiquer avec nous pour obtenir de plus amples informations.



■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 23 AVRIL 2024

P294 – SUIVI

Catherine Alary présente une rétrospective et effectue une mise à jour de l'évolution du Projet P294. Elle explique que la mise en application du P294 entraînera essentiellement la disparition des codes de difficulté pour fin de financement ce qui pourrait provoquer l'apparition de plusieurs enjeux, notamment pour l'application de nombreuses clauses en lien avec la reconnaissance des élèves HDAA.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES

Catherine Alary et Alexie Tétreault font la présentation du formulaire de demande d'accès aux services. Elles invitent les personnes déléguées à en faire la promotion dans leur milieu pour en favoriser l'utilisation par le personnel enseignant.

ANNEXE XLVI – LISTE DES ÉCOLES SITUÉES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS

Sylvie Zielonka fait la présentation de l'Annexe XLVI et explique les modifications qui y seront apportées pour la rentrée 2024. Catherine Alary poursuit en présentant les critères qui ont été utilisés pour construire la liste qui figure à l'Annexe XLVI.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

CCF | RÉSEAU DES FEMMES DE LA FAE

C'est le 26 avril dernier que s'est tenu le **Réseau des femmes** de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Au programme, trois (3) conférences portant sur divers enjeux en lien avec l'implication des femmes dans la vie syndicale.

Au terme d'une mobilisation historique menée principalement par des femmes, ce réseau proposait une réflexion ouverte sur nos organisations syndicales, sur certaines critiques qui leur sont adressées, sur leur démocratie, sur la participation des membres et plus spécifiquement, celle des femmes.

Furent abordées, les questions touchant les inégalités dans la sphère familiale, la conciliation famille-travail-vie syndicale et l'hypertravail. Ce fut sans conteste un moment privilégié pour échanger entre nous sur nos réalités de femmes engagées.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



INFO | ALERTE À LA CHALEUR!

Les vagues de chaleur peuvent affecter la santé des enseignantes et enseignants de diverses façons. En pareil cas, les normes applicables sont celles émises par la CNESST : www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/publications/travailler-a-la-chaueur.pdf.

Aux fins de déterminer les mesures de prévention applicables, il faut d'abord calculer la température de l'air corrigée. Pour ce faire, certains paramètres sont considérés : température de l'air à l'ombre, l'humidité relative, l'ensoleillement et l'habillement. Ensuite, il faut tenir compte du type de travail effectué.

L'enseignement est généralement considéré comme un «travail léger» au sens des normes applicables. Pour un travail léger, la CNESST considère le niveau de risque faible jusqu'à 37,2 °C (température corrigée). Passé cette température, outre la recommandation de boire de l'eau, des pauses sont recommandées.

À titre préventif, la CNESST recommande aux travailleurs de prendre les précautions suivantes, même si le niveau de risque est faible :

- boire au minimum un verre d'eau toutes les vingt (20) minutes, même si on n'a pas soif;



- porter des vêtements légers, de couleur claire, de préférence en coton pour favoriser l'évaporation de la sueur;
- redoubler de prudence si on prend des médicaments, si on a des problèmes de santé ou si on a été malade récemment;
- ajuster son rythme de travail selon sa tolérance à la chaleur;
- prendre des pauses à l'ombre, de préférence, ou dans un endroit frais.

De plus, la CNESST recommande à l'employeur, entre autres, de :

- fournir aux travailleurs de l'eau fraîche en quantité suffisante et s'assurer qu'ils en boivent;
- ajuster le rythme de travail en fonction de la température, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur degré d'acclimatation à la chaleur;
- utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs.

Pour toute question en lien avec ce sujet, contactez Pierre-Luc Gagnon (pierrelucgagnon@sepi.qc.ca) ou Sophie Fabris (sophiefabris@sepi.qc.ca).

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

Vous avez appris l'arrivée d'un nouveau-né ? Bonne nouvelle ! Les congés de maternité, de paternité, d'adoption et les prolongations de ces congés prévoient que vous pourriez vous absenter du travail pour passer du temps avec votre nouveau-né. Voici quelques informations supplémentaires à savoir.

JE VIENS D'APPRENDRE QUE JE SUIS ENCEINTE, QUELLE EST LA PREMIÈRE MARCHÉ À SUIVRE ?

Il est important de savoir si vous êtes immunisée contre les maladies pédiatriques, telles que la 5^e maladie, la varicelle et la rubéole. Ainsi, vous devez consulter un médecin dès que possible afin qu'il vous prescrive les tests sanguins nécessaires. Dans l'attente des résultats des tests sanguins, vous pourriez être retirée de votre milieu de travail de façon préventive, et ce, que vous soyez enseignante au primaire ou au secondaire, dépendamment des tests requis. Si ensuite les tests requis révèlent une non-immunité contre une ou certaines maladies pédiatriques, le retrait préventif peut vous être accordé lorsqu'il est impossible de vous affecter à un autre poste ou à d'autres tâches. Vous recevrez alors des indemnités de remplacement de revenu de la part de la CNEST.

Pour plus d'informations quant à la marche à suivre pour le retrait préventif et l'affectation temporaire de l'enseignante enceinte, vous pouvez consulter notre fiche syndicale sur le sujet au www.sepi.qc.ca/droits-parentaux.

VAIS-JE RECEVOIR DES PRESTATIONS DURANT CES CONGÉS ?

C'est possible ! Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est un régime de remplacement du revenu dont vous pourrez normalement bénéficier lors de votre absence relative aux congés parentaux, si vous répondez aux critères suivants :

- Être résident(e) du Québec à la date de début de votre période de prestations;
- Avoir cessé de travailler ou avoir connu une diminution d'au moins 40% de votre revenu d'emploi (salaire) hebdomadaire habituel;
- Avoir un revenu assurable (revenu considéré dans le calcul du montant des prestations) d'au moins 2000\$ au cours de la période de référence, et ce, peu importe le nombre d'heures travaillées;
- Avoir payé ou devoir payer une cotisation au RQAP au cours de la période de référence.

Le montant des prestations est établi, selon le cas, à 75%, 70%, ou 55% du revenu hebdomadaire moyen, lequel est soumis à un montant maximal assurable de 94 000\$ par année en 2024.

Vous pouvez consulter le site Web du RQAP au www.rqap.gouv.qc.ca pour plus d'informations.

De plus, l'enseignante qui a accumulé 20 semaines de service et qui est admissible aux prestations en vertu du RQAP a droit de recevoir pendant les 21 semaines de congé de maternité une indemnité versée par l'employeur, qui est calculé selon les modalités prévues par l'Entente nationale.

QUELS DOCUMENTS DOIS-JE REMPLIR, À PART LA TRANSMISSION DE MON CERTIFICAT MÉDICAL AU CSSPI ?

Il existe différentes lettres à envoyer au CSSPI, tout dépendant de la situation et du congé pris. Voici un tableau récapitulatif :

Lettres à envoyer au CSSPI en fonction de la situation et leurs dates limites		
Situation	Lettre à envoyer	Date limite d'envoi
Pour l'enseignante enceinte	Demande de congé de maternité	2 semaines avant la prise du congé
Pour le conjoint ou la conjointe	Avis de congé à l'occasion de la naissance	Dès que possible, lors de la prise du congé
	Demande de congé de paternité	3 semaines avant la prise du congé
	Demande de prolongation	
Pour l'enseignante ou l'enseignant en congé parental en vertu de l'article 5-13.27 c) qui veut mettre fin à son congé sans traitement avant la date prévue	Lettre de préavis de retour	21 jours avant le retour
Pour l'enseignante ou l'enseignant qui adopte	Demande de congé à l'occasion de l'adoption	Dès que possible, lors de la prise du congé
	Demande de congé pour adoption	3 semaines avant la prise du congé

[suite à la page 12]

[suite de la page 11]

Les modèles de ces lettres peuvent être trouvés sur notre site Web au www.sepi.qc.ca/droits-parentaux.

EST-CE QUE LES AVANTAGES PRÉVUS À LA CONVENTION COLLECTIVE SONT MAINTENUS ?

Oui! Ces avantages sont notamment les suivants: la protection d'assurance de Beneva (maladie, invalidité, etc.), l'accumulation des congés de maladie, l'accumulation de l'ancienneté et de l'expérience ainsi que l'accumulation du service continu aux fins de sécurité d'emploi et de probation. Il faut cependant noter que vous ne bénéficiez que de certains avantages durant une prolongation de congé. Vous bénéficiez également du droit de poser votre candidature à un poste affiché et de l'obtenir conformément aux dispositions de la convention, comme si vous étiez au travail.

Pour ce qui est de votre régime de retraite, vous pourriez vous prévaloir de corrections à ce régime en faisant un rachat de ces périodes de congé auprès du RREGOP, idéalement dans les six (6) premiers mois de retour au travail.

Si vous êtes un(e) enseignant(e) à temps partiel, ces avantages se limitent à la durée de votre contrat. Pour les enseignant(e)s à la leçon, à taux horaire et suppléant, les droits prévus sont ceux prévus spécifiquement dans la convention collective ainsi que ceux prévus à la *Loi sur les normes du travail*.

QU'EST-CE QUI SE PASSE SI MON CONGÉ DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ OU D'ADOPTION SURVIENT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE OU LA SEMAINE DE RELÂCHE ?

Il y a une suspension du congé pour l'entièreté des semaines qui coïncident avec la période estivale ou la semaine de relâche. En pareil cas, le congé se poursuit ou débute dès la rentrée scolaire ou après la semaine de relâche, et ce, pour une portion de temps équivalente à celle suspendue.

Il est à noter que la suspension du congé ne veut pas dire pour autant qu'il y aura une suspension de vos prestations du RQAP. Le RQAP permet d'interrompre et de reprendre le versement des prestations à votre guise.

Si votre congé tombe durant la période estivale, l'entièreté de votre paie d'été accumulée sera versée. Le RQAP ne tient pas compte des paies versées durant l'été ou

de «l'ajustement 10 mois» versé à la fin du contrat. Une paie régulière est également émise par le CSSPI durant la semaine de relâche. Par ailleurs, cette paie régulière est considérée comme un revenu concurrent par le RQAP, elle est donc déductible de ces prestations et pourrait entraîner une réduction de celle-ci, s'il y a lieu.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter notre [fiche syndicale](#) qui porte sur les congés de maternité, de paternité ou d'adoption durant la période estivale ou la semaine de relâche.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS PUIS-JE M'ABSENTER DU TRAVAIL ?

Il existe cinq (5) possibilités de prolongations de votre congé de maternité, votre congé de paternité ou votre congé pour adoption. Il s'agit alors d'un congé parental, lequel est sans traitement. Selon l'option choisie, vous pourriez vous absenter jusqu'à trois (3) années scolaires.

EN CONCLUSION

Il existe une multitude de scénarios quant à la prise des différents congés parentaux. Pour un accompagnement répondant davantage à vos besoins selon votre situation ou pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

- Theodora Bajkin | theodorabajkin@sepi.qc.ca
- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca

DERNIÈRE CHANCE!

FAe Fédération autonome de l'enseignement héros

Vers l'an 3000

Concours prolongé

SOUMETTEZ VOTRE PROJET D'ICI LE 10 MAI 2024

lafae.qc.ca/mouvement-heros

© FAE



Le Comité Riposte, une coalition de groupes communautaires, d'organisations et de syndicats initiée par la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), vous invite à vous mobiliser **contre la tenue d'un rassemblement anti-choix** le 1^{er} juin dans la ville de Québec.

Le Comité Riposte organise une manifestation importante pour porter un message clair **PRO-CHOIX** qui fait écho au large consensus social du Québec pour le droit à l'avortement. Devant les reculs alarmants des droits reproductifs dans plusieurs pays à travers le monde, joignez-vous à nous pour crier HAUT ET FORT que le mouvement pro-choix québécois défendra à tout prix le droit des femmes, des hommes trans et des personnes non-binaires de disposer de leur corps.

Féministe et inclusive, notre mobilisation se veut aussi
festive, positive et pacifique !

Détails de l'événement

Où : Parc de la Francophonie (758, Grande Allée Est, Québec)

Quand : 1^{er} juin de 11 h 45 à 14 h 00

Quoi : Une mobilisation qui inclura une marche jusqu'à l'Assemblée nationale et des prises de parole (avec interprétation LSQ)

Selon la participation, des autobus seront prévus à partir de diverses régions pour faciliter le déplacement des manifestant(e)s. Pour signaler votre participation et pour réserver votre place dans l'autobus de votre région, svp remplissez le formulaire suivant **avant le 15 mai** : <https://forms.gle/dkpdpPD87bYFZSzKA>.

Suivez les réseaux sociaux de la FQPN ([Facebook](#) et [Instagram](#)) pour plus de détails et pour rester à l'affût !

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

Source : Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué aux enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514 645-4536 | Téléc. : 514 645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca